

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

71084
Objet

Extrait du Registre des Délibérations DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante et onze

le trente avril à 20 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M^e DUFOUR

Etaient présents : MM. DUFOUR, TETARD, Melle FOUCHÉ, M^l. STIPAL,
BUJARD, COLLÉ, NAULIN, LARGETEAU, MONTRON, RIVIERE, LACHAUD,
DOHECQ, BROTEAU, BERLAND, LANDRY, BOUCHET, BARRIERE, PAPEAU,
M^le FAVIERE

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARDE par M^e DUFOUR
DELAIR par M. MONTRON
M^le BIDEAU par M. TETARD (jusqu'à 22 heures)

Absents : MM. TAP par M. BOUTET.

de LIPKOWSKI, Maire
DOIRBAU, BUCHET.

M LANDRY a été élu Secrétaire.

Considérant que l'Hôpital de ROYAN ne correspond plus au
besoin, en particulier dans le service médecine,

Considérant que le Service médecine comprenant 54 lits
est insuffisant au mois d'avril, le nombre de malades-médecine
n'est pas descendu au-dessous de 66 pour atteindre le 23, le 16
et le 15, 68 malades,

Considérant que la Direction de l'Hôpital est contrainte
d'utiliser des lits de camp,

Considérant que dans les 4 premiers mois de l'année 1971, on
enregistre 130 entrées de plus que l'an dernier à la même époque,

Tenant compte que Monsieur le Ministre de la Santé avait
proposé à son Collègue, Maire de ROYAN et Président de la
Commission Administrative de l'Hôpital, l'implantation d'une
unité banalisée de 60 lits pour 1971 et constatant que sur le
plan régional l'unité banalisée de ROYAN se trouverait non
plus à la première place mais à la 4^{ème},

LE CONSEIL MUNICIPAL

Demande à Monsieur le Ministre de la Santé et au Préfet

DATE DE CONVOCATION

26 avril 1971

DATE D'AFFICHAGE

26 avril 1971

Nombre de conseillers
en exercice 27

Nombre de présents 20

Nombre de votants 24

de Région, devant l'urgence de l'extension du service-médecine à l'Hôpital
de ROYAN de prendre les dispositions nécessaires pour que la construction
de cette unité banalisée commence dès 1971.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Cet acte est enregistré au registre N° des Membres présents,

Pour extrait conforme
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,